

1. *Débitrice:* **Eluxa SA Bienne**, Route de Soleure 1,  
**2504 Biel/Bienne**
2. *Délai pour contester l'état de collocation:* 28.02.2008  
jusqu'au 19.03.2008
3. *Délai pour contester l'inventaire:* 28.02.2008 jusqu'au  
09.03.2008
4. *Remarques:* Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les  
créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer au-  
près de l'office soussigné une demande de cession à teneur  
de l'art. 260 LP, concernant les actions en responsabilité se-  
lon les art. 752 à 758 CO que cette dernière renonce à intro-  
duire, ainsi que pour les débiteurs de la masse non  
encaissés.  
Suite à la renonciation de la masse et si aucune cession  
n'est requise, le droit d'introduire des actions devient caduc.  
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administra-  
tion de la faillite ne donnent lieu à aucune action en con-  
testation, elles seront considérées comme acceptées. Les  
documents peuvent être consultés à l'office soussigné.  
Office des faillites du Jura bernois - Seeland, agence du See-  
land  
2501 Biel/Bienne  
(00284529)